

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE APPEL À PROJETS ABC 2021

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET

STRUCTURE

NOM	Commune d'Argelès-Gazost
ADRESSE DU SIÈGE	6 place de la République
CODE POSTAL	65400
COMMUNE	ARGELÈS-GAZOST
N°SIRET DE LA COMMUNE	21650025600013
CODE INSEE DE LA COMMUNE	65025
REPRÉSENTANT LEGAL	
NOM ET PRÉNOM	VALLIN Gaëlle
FONCTION	Maire
TÉLÉPHONE	05 62 97 22 66
COURRIEL	dgs@mairie-argeles-gazost.com secretariat@mairie-argeles-gazost.com
RESPONSABLE DU PROJET	
NOM ET PRÉNOM	CHERRIER Marion
FONCTION	Conseillère municipale déléguée en charge du développement durable
TÉLÉPHONE	06 81 52 96 09
COURRIEL	marion.cherrier@orange.fr

IDENTIFICATION DU PROJET

PROJET

TITRE	Atlas de la biodiversité communale d'Argelès-Gazost
CONTEXTE	La nouvelle équipe municipale d'Argelès-Gazost souhaite poursuivre la politique en faveur de l'environnement engagée, ces dernières années notamment à travers un Agenda 21, en acquérant des données sur la biodiversité de son territoire. Cet ABC doit permettre de répondre au SCoT qui est en phase terminale de construction.
OBJECTIFS	L'objectif recherché est d'avoir la connaissance de la biodiversité sur la commune, afin de mener à bien des actions structurées et de porter à connaissance et partager les résultats de l'ABC avec les Argelésiens.
RÉSUMÉ	Elaboration de l'atlas de la biodiversité communale d'Argelès-Gazost (Hautes-Pyrénées) et constitution de son plan d'actions
DURÉE DE MISE EN ŒUVRE	24 mois (du 01/07/21 au 30/06/23)
COÛT COMPLET PRÉVISIONNEL	22 000 € HT
MONTANT DES DÉPENSES ÉLIGIBLES	22 000 € HT
AIDE DEMANDÉE	17 600 soit 80 % des dépenses éligibles

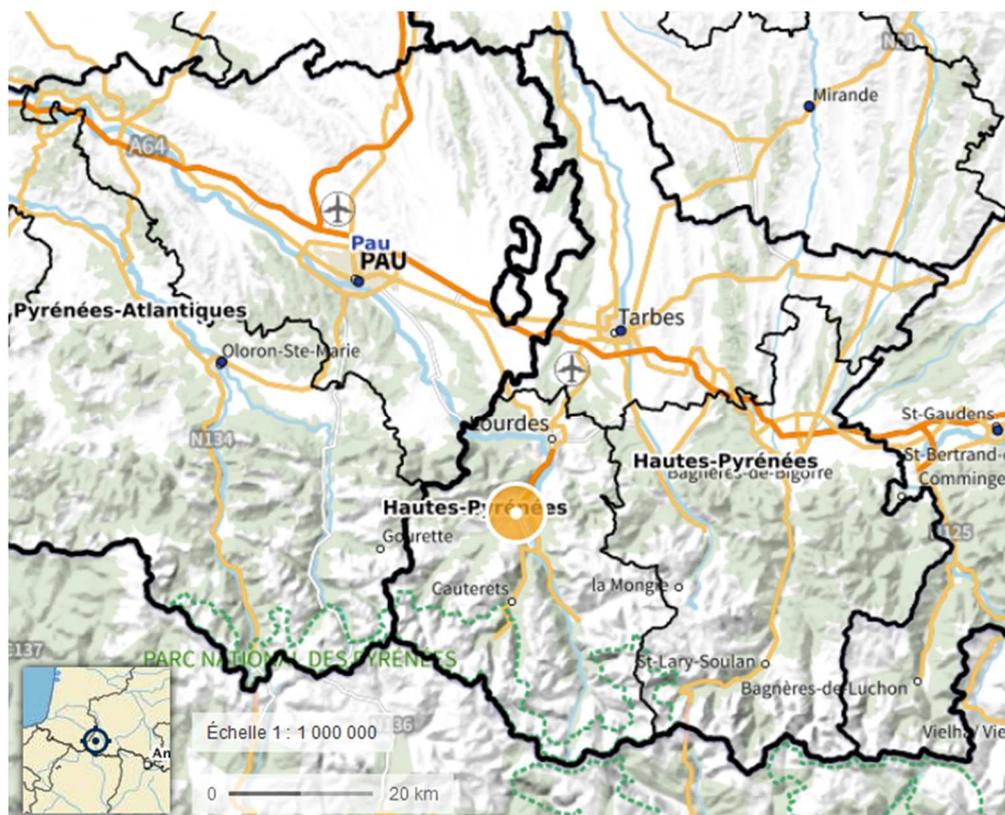
PERSONNELS MOBILISÉS	Personnels mobilisés sur le projet : 0 ETP Personnels nouvellement recrutés spécifiquement sur le projet : 0 ETP
ACTEURS RESPONSABLE DU PROJET	Commune d'Argelès-Gazost (En partenariat étroit avec le collectif écocitoyen d'Argelès-Gazost)
AUTRE(S) CORRESPONDANT(S) AU SEIN DE LA STRUCTURE	- Pierre DUVAL, Directeur Général des Services, dgs@mairie-argeles-gazost.com - Serge PRATDESSUS, Directeur des Services Techniques, dst@mairie-argeles-gazost.com
AUTRE(S) PARTENAIRE(S)	Collectif écocitoyen d'Argelès-Gazost (association) Bernard BEAUFILS ecocit.argeles@laposte.net

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU PROJET

1. Cadrage

Sous-préfecture des Hautes-Pyrénées installée à 450 m d'altitude, Argelès-Gazost occupe une place centrale dans la vallée des Gaves en étant le carrefour de plusieurs vallées pyrénéennes proches.

Elle accueille 2 900 habitants à l'année et une population importante de vacanciers tout au long des saisons.

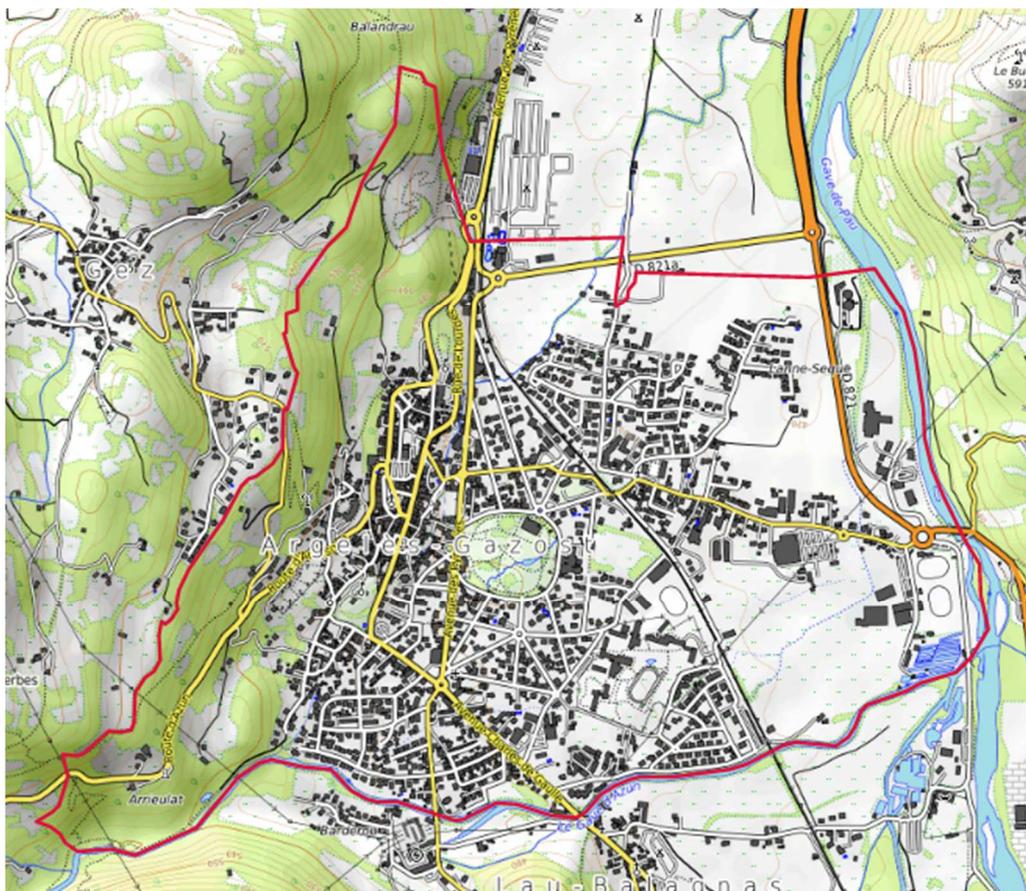


Localisation générale (www.geoportail.gouv.fr)

Son territoire communal n'est pas très étendu (3 km²) et se répartit entre forêts de versant à l'ouest, zone urbaine de la ville haute et du quartier thermal autour de son parc arboré au centre, et plaine couverte de prairies à l'est. La commune est bordée à l'est par le gave de Pau et au sud par son affluent, le torrentueux gave d'Azun.

Historiquement nichée sur la terrasse glaciaire au pied du mont de Gez, l'urbanisation s'est progressivement développée dans la plaine, notamment lors de la création du parc thermal à la fin du 19^{ème} siècle. Le développement urbain a plus récemment franchi l'ancienne ligne de chemin de fer (nord-sud) aujourd'hui transformée en Voie Verte, pour occuper les terres agricoles.

Une zone d'activités s'est par ailleurs développée à l'est de la commune, autour du rond-point du Tilhos.



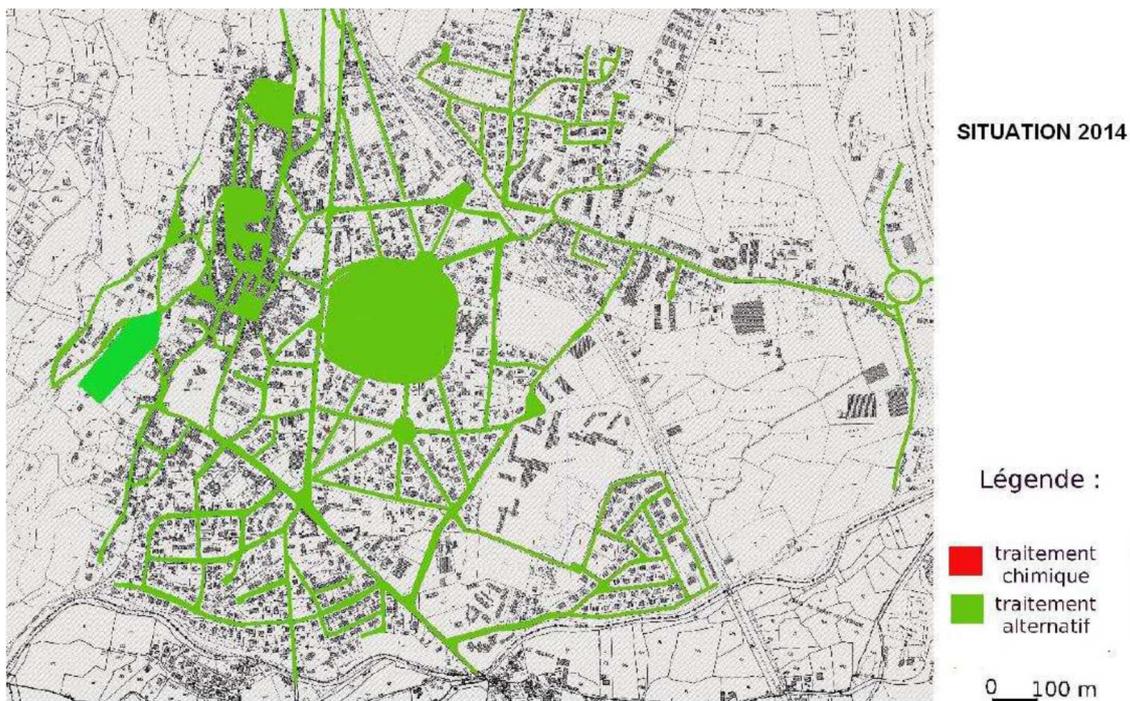
Plan général de la commune (<https://commons.wikimedia.org/w/index.php?curid=99227674>)

Contexte et objectifs

Des actions déjà engagées par la commune :

Depuis de nombreuses années, la commune d'Argelès-Gazost s'est engagée dans des opérations en faveur de l'environnement, notamment grâce à la mise en œuvre d'un **Agenda 21** qui a permis de mener des réflexions et réaliser des actions concrètes notamment sur les sujets suivants :

- La réduction générale et harmonisée de l'éclairage public (depuis le premier confinement, les lumières sont éteintes entre 22h et 6h du matin sauf sur les grands axes routiers),
- La mise en place d'un plan de désherbage sans pesticides, avec sollicitation des habitants pour désherber leur pas de porte, et pose de panneaux pédagogiques explicatifs,
- L'animation d'un "jardin des abeilles" en partenariat avec un apiculteur valléen,
- Mise en place, en partenariat avec l'Office du Tourisme de promenades valorisant le patrimoine bâti et naturel de la Commune ;
- La plantation différenciée par le Service Espaces verts (jachère fleurie constituée d'espèces florales caractéristiques de la vallée, fleurissement avec espèces durables peu consommatrices d'eau...),
- La création de jardins familiaux (gestion confiée à une association constituée pour cette occasion),
- Organisation annuelle de la « Matinale de la Châtaigne » avec promenade jusqu'à la châtaigneraie du Balandrau,
- Organisation annuelle de l'animation « Adoptez une plante municipale » : matinée au cours de laquelle les agents municipaux du service des espaces verts offrent, aux habitants qui les souhaitent, des plantes qui étaient sur les parterres publics de la Commune mais qui ne seront pas réutilisées. C'est alors l'occasion d'échanges entre les techniciens et le public notamment pour valoriser ces espèces végétales ;
- La plantation de 30 arbustes à fruits (groseilliers, framboisiers et myrtilliers) sur 10 espaces verts de la commune, accessibles à tous,
- La mise en place de livres en libre-service en centre-ville,
- La mise en valeur de l'Arrieulat, site boisé prisé des Argelésiens au sud-ouest de la commune.



Plan de désherbage en 2014



Journée de nettoyage du bassin de l'Arrieulat avant sa remise en eau estivale (été 2020)

La commune d'Argelès-Gazost possède par ailleurs le **label Ville Fleurie (3 fleurs)** qui récompense l'engagement de la commune en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Ce label permet d'engager la commune dans l'amélioration de son image et de son accueil, ainsi que le développement de l'économie locale, tout en favorisant le lien social. Il reconnaît notamment la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Il témoigne d'une stratégie municipale volontariste mise en œuvre avec l'ensemble des agents / services, les partenaires et les bénévoles, s'appuyant sur le bon sens et favorisant ainsi la cohérence des actions.

Dans ce cadre, les dernières réalisations du service Espaces Verts sont par exemple :

- En concertation avec les riverains de la place Pégulhe et l'école Notre Dame, la création « un jardin partagé zéro phyto ». Celui-ci a tout son sens car il se fonde sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations.



Avant



Après

- Réaménagement du virage de la rue de Roquette Buisson par la création d'un trottoir et d'un muret du côté du stationnement des véhicules avec plantation de plantes pérennes et annuelles.



Avant



Après (dans l'attente des plantations)

→ Fort de ces expériences positives, la commune d'Argelès-Gazost souhaite désormais aller plus loin dans la démarche et s'engager plus avant dans la connaissance de la biodiversité communale en établissant un atlas de la biodiversité communale (ABC) sur son territoire administratif.

La description des enjeux :

Argelès-Gazost est au carrefour de plusieurs ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) :

- Massif montagneux entre Argelès-Gazost et l'Ouzom (ZNIEFF de type 1, 730011444),
- Massifs du Cabaliros et du Moun Né (ZNIEFF de type 1, 730011453),
- Pied du massif de Hautacam entre Argelès et St-Créac (ZNIEFF de type 1, 730012157),
- Massifs calcaires de l'Estibète, du Granquet et du Pibeste, forêt de Très Crouts, vallée du Bergons et crêtes (ZNIEFF de type 2, 730011454),
- Val d'Azun et haute vallée du Gave de Cauterets (ZNIEFF de type 2, 730011624).



Les différentes ZNIEFF et le site Natura 2000

La ZNIEFF de type 1 "Gave d'Azun, ruisseau du Bergons et Gave de Lourdes" (730011506) fait la jonction avec les 5 précédemment citées. Ces cours d'eau bordent la commune au sud et à l'est.

La description INPN de cette ZNIEFF fait état de présence de la loutre d'Europe, du putois d'Europe et du desman des Pyrénées en ce qui concerne les mammifères, du crapaud accoucheur et de l'euprocte des Pyrénées pour les amphibiens, et de la truite fario et du saumon atlantique pour les espèces piscicoles. Le périmètre étant grand, Argelès-Gazost n'accueille peut-être pas toutes ces espèces.

L'INPS précise par ailleurs que ces identifications datent du début des années 2000 et que les efforts de prospection réalisés sur les espèces, tout taxon confondu, est nul.

Les autres ZNIEFF font état d'une meilleure connaissance sur certains taxons.

La fiche descriptive INPN du site Natura 2000 Gave de Pau et de Cauterets (FR7300922) corrobore les espèces décrites dans les ZNIEFF en y incluant des espèces de chiroptères, de coléoptères, d'écrevisses, la lamproie de Planer et le chabot.

Les objectifs poursuivis par l'ABC :

Les objectifs sont au nombre de 3 :

- Connaître,
- Faire connaître,
- Agir pour protéger et/ou restaurer.

→ L'ABC d'Argelès-Gazost apportera à la commune une information naturaliste complète et synthétique, y compris cartographique, et favorisera l'intégration des enjeux "biodiversité" du territoire dans les choix politiques d'aménagement. Cet inventaire permettra d'étudier la possibilité de la commune à contribuer à la connexion des différentes ZNIEFF qui l'entourent, et ce en termes de corridor écologique.

Par ailleurs, une attention particulière sera portée sur :

- la zone boisée située à l'ouest de la commune (et notamment le site de l'Arrieulat au sud-ouest et la connexion à la châtaigneraie du Balandrau au nord-ouest),
- le parc thermal arboré central, de plus de 55 Ha, véritable écrin naturel de la ville,
- les espaces agricoles de plaine sur les parties est et nord-est de la commune.

L'ABC doit pouvoir répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les espèces et les habitats présents ?
- Les espèces rares et/ou protégées sont-elles dans un état de conservation satisfaisant ?
- Quelles sont les menaces à lever ?
- Quelles sont les actions qu'il est possible de mettre en place ?

→ La construction de l'ABC d'Argelès-Gazost sera accompagnée d'actions de communication régulières. Ce plan de communication permettra :

- d'informer et de sensibiliser l'ensemble des habitants (dont les écoliers, collégiens et lycéens en partenariat avec le Lycée-Collège René BILLERES d'Argelès-Gazost labellisé « Eco-Ecole » travaillant actuellement sur le sujet de la biodiversité, mais aussi le Centre d'accueil de Loisirs pour les enfants, ou enfin grâce à la Médiathèque communale) aux enjeux des richesses naturelles de la commune,
- de favoriser la connaissance du patrimoine naturel par les décideurs politiques et économiques, ainsi que leur appropriation des enjeux biodiversité propres à la commune afin de réduire l'empreinte écologique humaine sur les écosystèmes,
- d'intégrer les aspects socio-économiques (impact des activités locales sur la biodiversité).

Pour cela, la commune travaillera en étroite collaboration avec le **collectif écocitoyen d'Argelès-Gazost** qui a été créé fin 2020 et dont les objectifs sont les suivants :

- L'étude, la défense et la mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité à Argelès-Gazost et dans les environs,
- La co-construction de politiques collectives locales associant élus, citoyens, agents acteurs économiques pour la mise en œuvre et le suivi du Pacte pour la Transition,

- L'organisation d'actions concrètes favorisant une prise de conscience écologique et citoyenne au sein de la population pour que chacun soit acteur d'un meilleur vivre-ensemble,
- L'organisation d'actions favorisant le partage et la solidarité entre les citoyens (ex. action en cours avec une « grainothèque » partagée et gratuite en centre-ville les samedis matin),
- L'information, l'éducation et la formation notamment des plus jeunes à la préservation de notre environnement à la construction d'un mode de vie durable.

→ La commune et le collectif ont déjà des idées pour aller plus loin dans la mise en œuvre d'actions en faveur de l'environnement. La construction d'un plan d'actions découlant de l'ABC permettra de structurer et de confirmer la faisabilité de ces opérations (certaines sont d'ores et déjà testées cette année).

Ce programme d'actions aura pour effet :

- d'élaborer des actions concrètes, de les mettre en œuvre et d'en effectuer le suivi afin de préserver, protéger et restaurer les richesses naturelles, faunistiques et floristiques de la commune,
- d'impliquer la population dans la mise en œuvre des actions recommandées par l'ABC, afin d'améliorer la gestion des espaces publics comme privés, et de réduire l'empreinte écologique humaine sur les écosystèmes.

Les premières réflexions de la commune et du collectif ont fait émerger les idées suivantes, dont certaines sont déjà en place :

- Mettre en œuvre un programme de plantation de régénération progressive des essences emblématiques présentes dans le parc et dans la commune (proposition de parrainage),
- Proposer au collectif des délaissés communaux pour y implanter des potagers citoyens,
- Introduire progressivement la plantation de comestibles (courges, petits fruits...) dans les espaces publics fleuris, afin que les productions soient partagées,
- Planter un verger communal,
- Identifier les jardins privés possédant des arbres fruitiers non cueillis, pour organiser une collecte et le partage des fruits,
- Poursuivre l'animation du rucher implanté dans le jardin des abeilles,
- Mener une véritable réflexion sur la mise en valeur de l'Arrieulat, site cher aux Argelésiens,
- Organiser des journées de rencontre avec les Argelésiens pour les sensibiliser à la thématique de la biodiversité : profiter des animations menées par la ville pour y insérer un sujet en lien avec la biodiversité (espèces exotiques envahissantes, présence du moustique tigre, la nature dans ma ville...),
- Créer un sentier botanique pour relier la Voie Verte au gave de Pau à travers les prairies, en reconstituant une/des haies,
- Aller à la rencontre des écoles et du collège-lycée présents sur la commune,
- Étendre l'ABC à la forêt communale et aux zones d'estives d'Argelès-Gazost situées dans la vallée du Bergons.

S'agissant par ailleurs d'une obligation réglementaire, la nouvelle équipe municipale a repris le dossier de mise en conformité de la continuité écologique du gave d'Azun. Cela concerne 3 seuils sur son territoire communal.

Enfin, l'ABC d'Argelès-Gazost permettra d'enrichir l'axe 4 du Plan d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT Pyrénées Vallées des Gaves qui souhaite "tirer le meilleur parti des atouts naturels et paysagers du territoire".

Les ambitions de cet axe sont les suivantes :

- Soigner les paysages naturels, agricoles et urbains, facteurs d'attractivité premiers du territoire,
- Protéger la biodiversité d'un territoire ressource en la matière,
- Gérer la ressource en eau, grande richesse d'hier, d'aujourd'hui et de demain pour le territoire,
- Assurer la protection des personnes, des biens et des ouvrages contre les risques naturels,
- Maitriser l'étalement urbain.

Le Document d'Orientation et d'Objectifs prévoit plusieurs prescriptions et recommandations pour répondre à cet axe, en lien avec le paysage et le PLU.

Description du projet

L'ABC d'Argelès-Gazost sera confié à un bureau d'études spécialisé ayant les compétences nécessaires en termes d'inventaires faune-flore, de coordination, de cartographie et d'animation et sensibilisation auprès du public.

Le cahier des charges de réalisation des ABC sera scrupuleusement suivi, à savoir :

- Connaître de façon la plus exhaustive possible les espèces et les habitats présents dans la commune, en mobilisant les données existantes et en les complétant si besoin,
- Connaître de façon précise les zones à enjeux de biodiversité (habitats et espèces) pour leur intégration dans les politiques publiques, et en particulier dans les documents d'urbanisme,
- Appliquer et généraliser de façon pragmatique des méthodologies existantes afin que les données soient comparables entre différents territoires,
- Réaliser un diagnostic des enjeux de protection, de gestion et de valorisation de la biodiversité et permettre une meilleure intégration de ces enjeux dans les politiques communales.

En conséquence, la mission sera composée de 5 volets :

- Volet 1 : diagnostic des données existantes sur la commune,
- Volet 2 : inventaires et cartographie des habitats et de la flore,
- Volet 3 : inventaires faunistiques,
- Volet 4 : diagnostic des enjeux de biodiversité et définition des objectifs de gestion,
- Volet 5 : communication et sensibilisation.

→ Après vérification des données existantes, le bureau d'études s'appliquera à effectuer un inventaire des **habitats** par le biais de relevés phytosociologiques et par des déterminations directes de certains habitats caractéristiques et homogènes. Les habitats seront identifiés et selon la nomenclature Corine-Biotope (et EUNIS) à un stade phytosociologique pertinent et cartographié. Une attention particulière sera portée sur la délimitation des zones humides y compris les sites de petite surface.

Une analyse de la **Trame Verte et Bleue** sera effectuée afin d'identifier les corridors, réservoirs, obstacles identifiés au SRCE tant sur leur localisation exacte que sur leur fonctionnalité réelle, et d'ajuster les éventuelles actions à mener.

Les sous-trames seront à préciser et seront basées sur des milieux tels que :

- Milieux forestiers (appui technique de l'ONF prévu),
- Milieux ouverts,
- Cours d'eau,
- Milieux humides,
- Milieux urbanisés,
- Friches...

Cette analyse permettra de sensibiliser la population à ces réseaux écologiques qui fonctionnent le plus souvent à des échelles plus larges que la commune.

Le rendu sera réalisé sous forme de cartographie à échelle adaptée.

→ Une identification **floristique** et une cartographie des espèces végétales la plus exhaustive possible seront effectuées. Les stations de plantes remarquables seront systématiquement géolocalisées et leurs effectifs estimés.

Une proposition de sites pouvant faire l'objet d'un sentier botanique sera étudiée et les espèces ayant un intérêt pédagogique signalées (espèces rares, endémiques, avec une biologie intéressante...).

Un relevé et une cartographie des foyers d'espèces envahissantes seront réalisés afin de les prendre en compte pour éviter leur propagation.

→ Concernant les **champignons**, des inventaires seront menés en particulier par l'Association mycologique de Bigorre. Ils consisteront à des prospections aux différentes périodes favorables dans tous les habitats de la commune et en particulier les boisements.

Pour ce taxon parfois difficile, les déterminations seront réalisées sur place ou précisées en salle. Les résultats de prospection seront cartographiés.

Certaines visites de terrain pourront être ouvertes au public. À l'automne, après les visites avec le public, une exposition des champignons récoltés sera proposée sur la commune également.

→ Les inventaires faunistiques porteront sur l'ensemble des taxons de groupes principaux avec un souci d'exhaustivité. Les espèces dites patrimoniales en raison de leur statut de conservation (espèces protégées, d'importance communautaire, liste rouge, espèces rares ou menacées...) seront recherchées, néanmoins les espèces plus courantes

seront répertoriées également. Les méthodes proposées sont partagées par de nombreuses études, autorisant leur reproductibilité dans le temps et des comparaisons avec d'autres territoires.

Les taxons suivants seront inventoriés et cartographiés :

- **Oiseaux,**
- **Mammifères** (hors chiroptères),
- **Chiroptères,**
- **Reptiles,**
- **Amphibiens,**
- Insectes (**odonates, lépidoptères, orthoptères, coléoptères saproxyliques**).

→ Concernant les écrevisses et espèces piscicoles, les nombreux inventaires réalisés sur le territoire par la Fédération de Pêche seront exploités.

→ Une fois ces inventaires effectués, une synthèse des **enjeux environnementaux** sera réalisée, afin de **hiérarchiser les espaces** en fonction desdits enjeux. Ce travail sera rendu sous forme de carte présentant les enjeux (surfaciques ou linéaires) faibles à forts.

→ Une **approche acoustique** sera également réalisée afin d'identifier les sources sonores d'origines anthropiques ou naturelles. En effet, quand l'anthropophonie domine, les animaux s'adaptent parfois en surenchérissant. Par exemple, un oiseau chantera plus fort et dans une fréquence différente en présence d'une circulation automobile soutenue, afin d'être entendu par ses pairs.

Le bureau d'études effectuera des audioramas (prise de son d'une minute sur une rotation continue de 360°). Ces enregistrements pourront constituer une base de référence pour l'existant de la faune sur la commune. Ils pourront être accessibles à tous les habitants.

→ Faisant suite aux inventaires et à la définition des enjeux, des objectifs de gestion seront proposés. Ces objectifs qui peuvent concerner des actions en faveur de la biodiversité, des actions de sensibilisation ou des études complémentaires permettront d'orienter le plan d'action lui-même.

Par exemple :

- Le maintien ou l'augmentation de la biodiversité,
- La protection d'espèces ou de milieux rares et sensibles,
- La valorisation pédagogique du milieu naturel,
- La valorisation paysagère,
- La gestion des impacts liés à l'ouverture au public,
- La redéfinition des usages en cas de nécessité.

→ Sur la base de ces objectifs de gestion une **programmation des opérations** sera planifiée, cartographiée et chiffrée (de façon succincte) **pour une durée de 5 ans**.

Chaque action sera présentée sous forme de fiches (objectif, situation, moyens à mettre en œuvre, planification, coût d'objectif) avec une carte localisant précisément l'action à mener. Les propositions seront faites à la parcelle et une évaluation de la faisabilité sera proposée également (notamment pour les parcelles privées).

Un tableau synthétique sera réalisé pour permettre au maître d'ouvrage de tenir un véritable tableau de bord pendant la durée du plan d'actions.

Un protocole de suivi de la gestion sera également proposé, notamment par la définition d'indicateurs de suivi.

→ La démarche d'ABC doit être menée en proposant aux habitants et organismes intéressés :

- Une **information** à tous les stades du projet,
- Une **participation** particulièrement au niveau de la phase d'inventaire et de mise en valeur pédagogique,
- Une **sensibilisation** notamment dans la cadre de la restitution du travail,
- Une **concertation** pour la mise en place efficace d'un plan d'actions.

Cette démarche de concertation et de sensibilisation du public prendra des formes très variées comme des réunions publiques, des visites sur le terrain, des articles dans la presse, des animations au sein des écoles, des expositions (notamment une exposition mycologique), des propositions d'inventaires participatifs, des conférences sur la biodiversité, des enquêtes, sondages in situ...

Dans le cadre du plan d'actions les efforts de sensibilisation devront se poursuivre. Ces actions visent à la fois à faire connaître le patrimoine naturel de la commune et à faire participer la population à l'élaboration de l'ABC tant en ce qui concerne la connaissance des espèces que pour la mise en place des actions de préservation et de valorisation. Pour ce faire les animations auprès du grand public et des scolaires se poursuivront :

- Sortie sur le terrain,
- Conférences,
- Interventions en classe et sur le terrain...

Ces actions seront relayées par les outils de communications de la commune (site internet, flyer...) et les médias (articles de presse...).

Afin de permettre la prise de connaissance par la population des résultats et des propositions de l'ABC, une exposition pourrait être conçue et montée à la mairie ou dans d'autres lieux pertinents.

2. Jalons, étapes, calendrier et résultats prévus

Si l'ABC d'Argelès-Gazost est retenu dans l'appel à projets 2021, la commune souhaite lancer son inventaire dès le mois de juillet 2021 et mener à bien le projet dans les 24 mois qui suivent.

Actions prévues	Résultats prévus	Date de début de l'action	Date de fin de l'action
Phase 1 : Synthèse bibliographique et contacts des personnes ressources par le bureau d'études 2 mois	Définition du milieu physique, des habitats, de la faune et flore, Préparation du plan de prospection Proposition d'actions de concertation et de sensibilisation	07/2021	09/2021
Phase 2 : Inventaires naturalistes 15 mois	Inventaires flore, champignons, oiseaux, amphibiens, reptiles, mammifères (dont chiroptères), lépidoptères, odonates, coléoptères, orthoptères Approche acoustique Synthèse des enjeux environnementaux Définition des objectifs de gestion Animation et sensibilisation	09/2021	11/2021
Phase 3 : Plan d'actions 7 mois	Propositions d'actions de préservation ou de gestion	11/2021	06/2022

3. Perspectives de l'action

Une fois l'ABC établi, la commune d'Argelès-Gazost s'emploiera à mettre en œuvre le programme d'actions défini dans ce cadre. Les opérations de sensibilisation et de communication se poursuivront.

La commune souhaite porter à connaissance cette démarche au sein de la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves, afin qu'elle soit intégrée à la réflexion menée autour du SCoT et sur le positionnement de l'EPCI vis-à-vis d'un PLU qui pourrait devenir intercommunal.

A l'issue de l'étude menée pour établir l'ABC et son programme d'actions, la commune d'Argelès-Gazost sera à même d'étudier la possibilité de candidater aux "Territoires Engagés pour la nature" pour appuyer sa démarche déjà engagée en faveur de l'environnement.

4. Gouvernance

Le projet d'ABC est porté par la commune d'Argelès-Gazost. La commune s'appuiera sur le collectif écocitoyen d'Argelès-Gazost qui est en train de constituer son réseau au sein des Argelésiens.

Un comité de pilotage sera constitué pour suivre la réalisation de l'ABC. Il sera constitué de la commune d'Argelès-Gazost, les communes voisines, la communauté de communes Pyrénées Vallées des Gaves, le collectif écocitoyen d'Argelès-Gazost, la DDT et l'OFB 65. Il sera réuni à minima une fois par phase.

Il est à noter que la commune d'Argelès-Gazost accueille de très nombreuses associations et que le cas échéant, certaines pourront être associées.

Un comité technique sera également créé pour suivre l'avancement du projet. Plus restreint, il sera constitué de la commune et du collectif.

5. Impacts sur l'emploi local et sur l'économie locale

L'économie locale étant basée essentiellement sur le tourisme thermal, hivernal et estival, cet atlas de biodiversité sera un atout supplémentaire de communication sur la biodiversité de notre territoire et complètera la balade fleurie et les visites guidées mise en place par l'office du tourisme.

6. Résumé publiable du projet

Sous-préfecture des Hautes-Pyrénées installée à 450 m d'altitude, Argelès-Gazost occupe une place centrale dans la vallée des Gaves en étant le carrefour de plusieurs vallées pyrénéennes proches.

Elle accueille 2 900 habitants à l'année et une population importante de vacanciers tout au long des saisons.

Son territoire communal n'est pas très étendu (3 km²) et se répartit entre forêts de versant à l'ouest, zone urbaine de la ville haute et du quartier thermal autour de son parc arboré au centre, et plaine couverte de prairies à l'est. La commune est bordée à l'est par le gave de Pau et au sud par son affluent, le torrentueux gave d'Azun.

Depuis de nombreuses années, la commune d'Argelès-Gazost s'est engagée dans des opérations en faveur de l'environnement, notamment grâce à la mise en œuvre d'un Agenda 21 qui a permis de mener des réflexions et réaliser des actions concrètes. La commune d'Argelès-Gazost possède par ailleurs le label Ville Fleurie (3 fleurs) qui récompense l'engagement de la commune en faveur de l'amélioration du cadre de vie.

Forte de ces expériences positives, la commune d'Argelès-Gazost souhaite désormais aller plus loin dans la démarche et s'engager plus avant dans la connaissance de la biodiversité communale en établissant un atlas de la biodiversité communale (ABC) sur son territoire. Pour cela, elle travaillera en étroite collaboration avec le collectif écocitoyen d'Argelès-Gazost.

La commune souhaite réaliser l'inventaire floristique, mycologique et faunistique (oiseaux, mammifères y compris chiroptères, reptiles, amphibiens, odonates, lépidoptères, orthoptères et coléoptères) et établir un plan d'actions qui en découlera.

Cette démarche ABC sera l'occasion d'impliquer la population dans la mise en œuvre des actions recommandées pour améliorer la gestion des espaces publics comme privés.

La commune souhaite lancer son inventaire dès le mois de juillet 2021 et mener à bien le projet dans les 24 mois qui suivent.

PIÈCES JOINTES À LA CANDIDATURE

- Engagement du porteur de projet
- Délibération
- Plan de financement

Fait à Argelès-Gazost le 11/03/2021.